

Grenoble
Janvier – Mars 2019



Grenoblois.e.s dès 55 ans

Grenoble, Ville Amie des Aînés

Compte-rendu global | Mise en œuvre du Plan d'action



Lancement du Conseil des aîné.e.s



- CITOYENNETE ● PARTICIPATION SOCIALE ●
- ENGAGEMENTS ●

Le présent compte-rendu a pour finalité de synthétiser l'ensemble du processus ayant conduit à l'installation du **Conseil des aîné.e.s de Grenoble**, sur le premier trimestre 2019.

Cette **instance participative** dédiée à la démarche « Grenoble, Ville Amie des Aînés », s'adresse aux Grenoblois.e.s de 55 ans et plus.

Le **Conseil des aîné.e.s** a vocation à accompagner, suivre et évaluer cette démarche mise en œuvre par la Ville de Grenoble depuis **février 2016**.

Sa création constitue l'une des mesures phares du premier **Plan d'action** « Ville Amie des Aînés » adopté en juin 2018. Les actions inscrites au sein de ce Plan, découlent des préconisations formulées par les habitant.e.s, lors des focus-groups¹ organisés au printemps 2016 sur les trois premières thématiques de la démarche :

- **Habitat et environnement**
- **Lien social et solidarité**
- **Participation sociale, engagements et citoyenneté**

¹ Groupes de réflexion.

Jeudi 31 janvier 2019 : Première réunion de lancement

Hôtel de Ville, *Salon d'honneur*

Pour cette première réunion de lancement, deux temps forts ont été proposés aux Grenoblois.e.s de 55 ans et plus :

- **Groupes de travail** destinés à constituer le Conseil des aîné.e.s (en matinée) ;
- **Atelier créatif** autour de l'aménagement du futur accueil de l'EHPAD² Flaubert (après-midi).

-Groupes de travail

Une fois le discours d'ouverture prononcé par Kheira CAPDEPON³, la journée s'est ouverte sur un bref rappel de la méthodologie propre à la démarche « Ville Amie des Aînés ». Par la suite, quelques préalables à l'installation du futur Conseil des aîné.e.s furent énoncés, afin que chacun.e puisse dans un second temps, imaginer les contours de l'instance (distribution de fiches retour d'expérience d'instances similaires mises en œuvre par d'autres villes amies des aînés).

² Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

³ 3^{ème} Adjointe au Maire déléguée aux personnes âgées et à la politique intergénérationnelle.

Le Conseil des aîné.e.s, c'est quoi ?

L'une des **mesures phares** du premier **Plan d'action** de la démarche « **Ville Amie des Aînés** » (VADA) adopté en juin 2018. VADA est une démarche créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), que la Ville de Grenoble a rejoint en février 2016. Elle repose sur un **processus** qui comporte de nombreuses étapes. Depuis 2016, différents temps forts se sont succédés dans le but d'élaborer un **diagnostic participatif**. Les **focus-groups**⁴ organisés ont permis de réaliser un état des lieux des forces et faiblesses du territoire, **co-construit** avec les Grenoblois.e.s volontaires de **55 ans et plus**.

Pourquoi un Conseil des aîné.e.s ?

Les Grenoblois.e.s de 55 ans et plus qui ont participé aux groupes de parole organisés en 2016, ont souhaité disposer d'une **instance de participation** dédiée plus particulièrement aux **retraités et personnes âgées**.

⁴ Groupes de parole.

Quelles seront ses missions ?

Le **Conseil des aîné.e.s** a vocation à prendre le relais des groupes de parole organisés depuis 2016. La phase d'état des lieux et de diagnostic s'étant achevée à la fin de l'année 2018, l'objectif est que cette nouvelle instance de pairs soit dédiée au **suivi**, à l'**accompagnement** et à l'**évaluation** de la démarche VADA.

Il n'est ni un Conseil Citoyen Indépendant, ni un Conseil municipal des seniors, ni une Union de quartier.

Concernant l'installation du futur Conseil, carte blanche a été laissée aux participant.e.s qui ont été invité.e.s à définir ses **modalités de fonctionnement** : fréquence des réunions ; nombre de sièges à pourvoir ; durée du mandat ; lieu.x des réunions ; sujets à prioriser etc.

Celles et ceux qui le souhaitent ont également été invité.e.s à déposer leur candidature.

Dans un second temps, 12 groupes de travail intersecteurs – chacun composé de 6 personnes – ont été constitués.

Quatre fiches retours d'expérience issues du site internet du RFVAA⁵, furent mises à la disposition de chaque groupe. Celles-ci présentaient les instances mises en œuvre par les villes de Limonest ou encore de St Etienne. L'objectif était de permettre aux participant.e.s d'avoir une vision globale de l'existant, afin de trouver la formule la plus adaptée aux particularités Grenobloises.

Le travail de chaque groupe fit ensuite l'objet d'une restitution commune à l'ensemble des participants.

Groupe n°1 – Secteurs 2, 3 et 6

-Nécessité de proposer des structures décentralisées à l'échelle des secteurs ou des quartiers, pour mieux répondre aux besoins et attentes des personnes âgées.

-Création d'une Maison des aînés : un lieu d'accueil et d'information centralisé qui permettrait aux habitants âgés de se retrouver.

-L'intergénérationnel, une question primordiale : comment se vit l'intergénérationnel au sein des quartiers ?

-Non-cumul de mandat qui peut parfois être problématique, notamment dès lors qu'il n'y a pas assez de candidats.

Groupe n°2 – Secteurs 2 et 6

⁵ Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

- Objectifs de l'instance : faire le lien entre les seniors, les juniors et les ados.
- Pistes pour faire vivre l'intergénérationnel : s'appuyer sur le multiculturel, inviter chacun.e à s'investir dans la lutte contre l'isolement et sur une meilleure accessibilité.
- Souhait d'avoir un Conseil des aîné.e.s avec une trentaine de membres au maximum, et qui soit garant de la parité.
- Sujet à prioriser : l'intergénérationnel et le lien avec les écoles.

Groupe n°3 – Secteurs 4 et 6

- Nom proposé pour l'instance : Vivre à Grenoble avec les aîné.e.s.
- Souhait d'avoir une instance composée de 24 personnes, avec des membres titulaires et suppléants.
- Faire en sorte que l'instance impulse l'organisation d'animations culturelles.
- Nécessité du non-cumul de mandat afin de se prémunir d'associations qui parleraient au nom d'habitants, sans représentation effective.
- Sujets à prioriser : sécurité des aînés dans les transports et la mobilité ; attention particulière portée aux invisibles et aux personnes seules ; participation citoyenne et vie des secteurs (vigilance quant aux associations qui parlent au nom d'habitants) ; accessibilité au numérique ; développement d'actions de solidarité en faveur des personnes âgées isolées ; santé environnementale et qualité de l'air.

Groupe n°4 – Secteurs 1, 3, 4 et 5

-Avis mitigé quant à la désignation des membres par le biais d'un tirage au sort.

-Durée du mandat : 3 ans.

-Nombre de réunions: 1 par trimestre avec des commissions pouvant se réunir à la demande.

-Non-cumul de mandat qui peut parfois être problématique.

-Souhait d'avoir une instance restreinte, composée de 4 à 5 personnes.

-Sujets à prioriser : construction de logements adaptés à l'avancée en âge et au.x handicap.s ; mobilité et mise en accessibilité ; participation sociale des personnes fragiles et isolées.

Groupe n°5 – Secteurs 1, 2, 3 et 5

-Durée du mandat : 3 ans afin de permettre à l'instance de se renouveler pour ne pas se scléroser.

-Souhait de disposer d'une instance composée de membres animés de la volonté de porter la parole de l'ensemble des habitant.e.s, et de faciliter l'accès à l'information. 6 représentants par secteur.

-Nombre de réunions: 1 réunion par trimestre et 2 rencontres ouvertes à tous les Grenoblois.e.s de 55 ans et plus, et non seulement aux membres élus.

-Sujet à prioriser: accès à l'information (envoi d'un courrier à chaque personne âgée mentionnant son

secteur de rattachement, les coordonnées du PAGI⁶ voire de l'EPA⁷ du secteur ainsi que la nécessité de se faire connaître de ces équipements).

Groupe n°6 – Secteur 5

-Sujet à prioriser : accès à l'information (envoi d'un courrier aux personnes âgées mentionnant leur secteur de rattachement ainsi que la nécessité de se faire connaître des équipements de proximité).

Groupe n°7 – Secteurs 2, 3, 5 et 6

-Souhait de disposer d'une instance qui réunisse des habitant.e.s de 55 ans et plus, et qui respecte la parité tout en tenant compte de la part plus importante de femmes dans l'avancée en âge.

-Mode de désignation des membres : le tirage au sort permettrait d'aller chercher des personnes qui n'oseraient pas faire acte de candidature.

-Sujets à prioriser : *aller-vers* et participation sociale des personnes invisibles et/ou en perte d'autonomie (volonté de les intégrer parmi les membres permanents de l'instance).

Groupe n°8 – Secteur 4

⁶ Pôle d'Animation Gérontologique et Intergénérationnel.

⁷ Espace Personnes Âgées.

- Souhait de créer une instance par secteur.
- Sujets à prioriser : transports et mobilité (gratuité des transports en commun pour les plus de 70 ans ; augmentation de la fréquence des transports en commun pendant les vacances scolaires ; système de transport adapté aux personnes âgées), vie culturelle (organisation de visites de la ville adaptées aux personnes âgées) et lutte contre l'isolement (appels téléphoniques aux personnes âgées qui en formulent la demande).

Groupe n°9 – Secteur 4

- Nom de l'instance : Comité des aîné.e.s.
- Souhait de disposer d'une instance qui réunisse tous les âges à partir de 55 ans, de manière équilibrée entre les secteurs et qui respecte la parité.
- Durée du mandat : durée du mandat municipal (6 ans).
- Sujet à prioriser : lieux d'hébergement collectif pour personnes âgées (EHPAD et résidences autonomie).
- Fréquence des réunions : 1 réunion par trimestre.

Groupe n°10 – Secteurs 1, 2, 3 et 4

- Souhait de disposer d'une instance élargie à 60 membres avec 10 représentants de chaque secteur, avec une représentation de la diversité des situations qui peuvent être rencontrées au cours de l'avancée en âge : personnes institutionnalisées (EHPAD, résidences

autonomie, hôpitaux etc.), personnes « inaudibles », personnes en situation de handicap etc.

-Durée du mandat : 3 ans maximum.

-Nombre de réunions : 3 par an en alternance avec des commissions thématiques.

-Mode de désignation des membres : par tirage au sort afin de permettre une certaine hétérogénéité du groupe.

-Sujets à prioriser : vie sociale locale (organisation d'activités intersecteurs) et accès à l'information et à la communication (organisation de cycles mensuels d'information ouverts aux personnes âgées).

Groupe n°11 – Secteurs 2, 3 et 4

-Nom de l'instance : Conseil des aîné.e.s, avec la volonté de proposer une instance ouverte (le terme de « Comité » portant quant à lui l'idée d'un espace fermé, restreint).

-Souhait de disposer d'une instance composée de 30 membres qui représentent l'ensemble des six secteurs de la Ville, et de façon paritaire sur la base du volontariat.

-Fréquence des réunions : 1 par trimestre et 1 par mois pour les commissions thématiques.

-Sujet à prioriser : participation sociale des citoyens âgés y compris des plus invisibles.

Groupe n°12 – Secteurs 2 et 6

-Souhait de disposer d'une instance dont les membres pourraient être renouvelés par tiers tous les deux ans, et ceci afin de garantir une certaine continuité dans le suivi des projets en cours.

-Sujets à prioriser: vie culturelle; prévention en santé (pollution et réchauffement climatique); isolation des appartements.

Certaines questions n'ayant pu être tranchées à l'issue de cette première réunion, une seconde rencontre a été planifiée le 19 février 2019.

-Atelier créatif autour de l'aménagement du futur accueil de l'EHPAD Flaubert

Cet atelier proposé par la cellule innovation du CCAS⁸ de la Ville de Grenoble, a rencontré un franc succès auprès des participant.e.s. Des séquences créatives ont été proposées à plusieurs groupes d'habitants, afin de faire émerger des idées nouvelles pour l'aménagement du futur accueil de l'EHPAD Flaubert: autour de l'ambiance, du choix des couleurs ou encore de la disposition du mobilier. L'objectif était de proposer à terme, un aménagement qui satisfasse le plus possible aux attentes des résidents, de leurs proches et des personnes accueillies.

⁸ Centre Communal d'Action Sociale.

*Une restitution globale de cet atelier sera proposée à l'occasion de la journée locale « Ville Amie des Aînés », qui aura lieu le **mercredi 19 juin 2019 de 9h à 16h** à l'Hôtel de Ville de Grenoble.*

Mardi 19 février 2019 : Seconde réunion de lancement

Hôtel de Ville, *Salle 1*

Cette seconde rencontre s'est ouverte sur la projection d'un clip vidéo du RFVAA⁹. Celui-ci retrace les modalités de mise en œuvre du programme VADA par les collectivités locales, et la nécessaire adaptation de l'environnement bâti et social à l'avancée en âge.

Par la suite, une synthèse des propositions formulées par les groupes de travail lors de la précédente réunion fut proposée.

Neuf questions furent ensuite soumises aux participant.e.s :

- 1. Composition de l'instance**
- 2. Processus pour siéger : modes de désignation**
- 3. Que se passe-t-il en cas de démission d'un membre ?**
- 4. Quelles devraient-être les qualités des membres de l'instance ?**

⁹ Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

5. **Dans la salle, à qui pensez-vous (parmi les candidats et non-candidats) ?**
6. **Nom de l'instance**
7. **Quelles seront les compétences de l'instance « restreinte » et « élargie » ?**
8. **Quelles seront les responsabilités de chaque membre ?**
9. **Quelqu'un qui se présente officiellement à une élection ne peut se porter candidat au Conseil des aîné.e.s. Qu'en pensez-vous ?**

A l'occasion de cette seconde réunion, le nom de l'instance fut acté au moyen d'un vote à main levée, sur proposition des participant.e.s : **Conseil des aîné.e.s de Grenoble.**

Le nombre de membres permanents fut également validé par le biais d'un vote à main levée :

-**36 membres permanents**, soit 6 représentants de chaque secteur, 3 femmes et 3 hommes afin de garantir le respect de la parité.

-Absence de suppléants, de président.e et de vice-président.e.

Par la suite, il fut procédé à la désignation des membres. Au moyen d'un vote à main levée, le **tirage au sort** a été validé comme mode de désignation.

Les personnes s'étant portées candidates ont été invitées à inscrire leurs nom, prénom et secteur sur un post-it.

Le tirage au sort a été effectué par Carlyne BERTHOT en présence des participant.e.s. En l'absence de candidatures suffisantes sur certains secteurs, 9 sièges restaient à pourvoir au 19.02.2019.

En clôture de la réunion, deux propositions ont été soumises aux habitants présents.

La première, celle de permettre à Kheira CAPDEPON et Carlyne BERTHOT¹⁰ de participer à l'ensemble des réunions du Conseil des aîné.e.s, et ceci dans le but de maintenir une certaine continuité par rapport au fonctionnement de la démarche VADA, en vigueur depuis février 2016. Ces participations se traduiront de deux manières :

- **1° Garantir la libre expression de chacun.e et permettre aux propositions formulées par le Conseil des aîné.e.s, de se traduire en actions concrètes ;**
- **2° Soutien à la vie de l'instance :** communication auprès des Grenoblois.e.s; envoi et rédaction d'invitations, de comptes rendus, réservations de salles, sollicitation d'« experts » des sujets priorités par l'instance etc.

La seconde, consiste à organiser une première réunion « élargie » du Conseil des aîné.e.s, à l'occasion de la Biennale des Villes en Transition, le **14 mars 2019**.

¹⁰ Chargée de mission sur la démarche « Ville Amie des Aînés » et doctorante en sociologie.

Ces deux propositions furent approuvées par l'ensemble des participant.e.s, via un vote à main levée. Les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du 14 mars ont été :

- Mieux-vivre ensemble ;**
- Intergénérationnel ;**
- Vie sociale locale ;**
- Partage et cohabitations au sein de l'espace public.**

Jeudi 14 mars 2019 : Réunion « élargie » dans le cadre de la Biennale des Villes en Transition

Hôtel de Ville, *Salle 1*

-Projet d'aménagement d'une aire destinée à accompagner la pratique du lavage/séchage des tapis

La séance s'est ouverte sur la présentation d'un projet d'aménagement d'une aire destinée à accompagner la pratique du lavage/séchage des tapis, sur le quartier de la Villeneuve (secteur 6). Celle-ci a été assurée par Carlyne BERTHOT, avec l'aide de deux stagiaires missionnées sur ce projet : Lou-Andréa QUEBRE et Elise LANSALOT-GNE.

Sur ce point, les participants ont formulé différentes remarques :

- Identification d'autres lieux de pratique du lavage/séchage des tapis à l'échelle de la Ville de Grenoble : Place Saint Bruno (secteur 1), Square Foch Mangin (Secteur 4) ;
- L'intérêt suscité par un tel projet au regard de sa reproductibilité sur d'autres espaces ;
- Vigilance à adopter quant aux produits utilisés pour le lavage des tapis (souhait d'instaurer l'utilisation de produits écologiques et biodégradables) et à la « professionnalisation » de cette pratique (avec certaines entreprises qui se rendent sur place et monnayent le lavage des tapis) ;
- Nécessité d'accompagner cette pratique afin que les bancs publics et panneaux de signalisation, ne fassent plus office de séchoirs à tapis ;
- Possibilité d'établir un règlement qui permette d'encadrer cette pratique.

Pour rappel, ce projet fait suite aux préconisations formulées par les habitants du secteur 6 qui ont participé aux focus-groups organisés au printemps 2016, dans le cadre de la démarche « Ville Amie des Aînés ». A cette occasion, les participants décrivaient une pratique problématique pour l'utilisation des bancs publics – par les habitants âgés notamment –, occupés par des tapis et/ou gorgés d'eau une fois ceux-ci retirés. Ces alertes ayant été réitérées à de

nombreuses reprises, différents services de la Ville de Grenoble ont souhaité s'engager dans une réflexion aux côtés des habitants, afin d'accompagner au mieux la pratique du lavage/séchage des tapis sur le quartier de la Villeneuve : Service Espace Public et Citoyenneté, Démarche « Ville Amie des Aînés » et la Direction de Territoire.

-Fonctionnement du Conseil des aîné.e.s de Grenoble

Dans un second temps, les personnes présentes ont souhaité poursuivre le travail engagé autour de l'installation de cette nouvelle instance de participation citoyenne, dédiée aux Grenoblois.e.s de 55 ans et plus.

Le nom officiel de l'instance ainsi que le nombre de sièges ayant été validé lors de la précédente réunion, ceux-ci font seulement l'objet d'un bref rappel :

-Conseil des aîné.e.s de Grenoble

-36 membres permanents, soit 6 représentants de chaque secteur avec un respect de la parité (3 femmes et 3 hommes par secteur)

-Tous les membres sont titulaires (absence de suppléants)

Une représentante du secteur 6 souhaite que le Conseil des aîné.e.s soit consulté, préalablement à toute association dans un projet ou dans une action.

Une représentante du secteur 3 souhaite quant à elle, que puisse être organisée une autre rencontre du Conseil des aîné.e.s, élargie à toute personne intéressée, et pas seulement âgée. L'objectif est de permettre aux habitants de découvrir l'instance, mais également de travailler sur des projets en lien avec l'intergénérationnel.

Par la suite, le Conseil a statué sur les autres dimensions relatives à la vie de l'instance.

Fréquence et lieu des réunions :

- **Réunion du Conseil des aîné.e.s** (à 36) : *a minima*, quatre réunions du Conseil des aîné.e.s seront organisées par an, soit une par trimestre. Une réunion extraordinaire pourra également être convoquée au besoin.

→ Les réunions du Conseil des aîné.e.s se tiendront à l'Hôtel de Ville de Grenoble.

- **Groupes de travail thématique** : les membres ont souhaité que des groupes de travail puissent être organisés en amont de chaque rencontre du Conseil des aîné.e.s. Ces groupes auront deux finalités : la première, permettre de préparer les rencontres du Conseil des aîné.e.s ; la seconde, permettre à tous les Grenoblois.e.s de 55 ans et plus de continuer à s'impliquer dans l'ensemble des projets portés par la démarche « Ville Amie des Aînés ». En effet, les groupes de travail thématique seront **ouverts à tous les Grenoblois.e.s de 55 ans et plus**, y

compris à celles et ceux qui ne siègent pas au sein du Conseil des aîné.e.s. Deux groupes de travail thématique seront au minimum organisés par trimestre.

→ Les groupes de travail thématique seront organisés par rotation sur les différents secteurs de la Ville, et dans différents équipements municipaux afin de faciliter la mobilité des habitants (Maisons des Habitants, salles de quartier etc.).

Durée du mandat : chaque membre siège pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois pour une durée de 2 ans (soit 4 ans maximum). Et ceci dans le but de faciliter le suivi des projets engagés, par les membres.

Démission d'un membre : le Conseil souhaite donner la possibilité aux membres qui le souhaitent, de présenter leur démission, via l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au secrétariat de la démarche « Ville Amie des Aînés ».

Remplacement d'un membre : en cas de démission d'un membre, un appel à candidature sera lancé afin de pouvoir la place vacante. A noter que le remplacement d'un membre devra respecter la parité, qui est un principe prioritaire au sein de l'instance.

→ Par exemple, si dans un secteur une femme démissionne, le siège laissé vacant ne pourra être pourvu que par une femme.

Non-cumul de mandat : Afin de disposer d'une instance composée uniquement de Grenoblois.e.s de 55 ans et plus, il a été acté de ne pas autoriser les président.e.s d'association, d'Union de quartier ou de groupement à déposer leurs candidatures pour siéger au sein du Conseil des aîné.e.s de Grenoble.

→Cependant et à titre exceptionnel, certains sièges pourront être pourvus par des habitants qui endosseraient ces fonctions dans le cas où ceux-ci faciliteraient l'accès aux populations vulnérables et invisibles, et après validation en séance par le Conseil des aîné.e.s.

Un modèle de charte de fonctionnement sera rédigé en vue de la prochaine rencontre du Conseil des aîné.e.s (cf – annexe n°2).

Les participants ont ensuite été invités à formuler des propositions afin de pourvoir les neufs sièges vacants. A l'unanimité, les habitants présents ont souhaité profiter de cette opportunité pour inclure des personnes invisibles, en situation de perte d'autonomie, institutionnalisées et/ou en situation de handicap, parmi les membres permanents de l'instance.

L'objectif est que le Conseil des aîné.e.s puisse se réunir à 36, lors de sa prochaine réunion prévue le mercredi 5 juin 2019 à l'Hôtel de Ville.

En clôture de la séance, Carlyne BERTHOT propose au Conseil des aîné.e.s, de rédiger une délibération relative à l'installation de l'instance, qui sera présentée en Conseil municipal. Les membres approuvent cette proposition, et demandent à pouvoir examiner ledit document en amont de sa présentation.

Les trois thématiques¹¹ inscrites à l'ordre du jour de la réunion n'ayant pu être abordées faute de temps, le Conseil décide de les faire figurer à l'ordre du jour des prochains groupes de travail et de la prochaine rencontre de l'instance.

¹¹ Mieux-vivre ensemble ; Intergénérationnel ; Relations entre générations.

Modèle de Charte de fonctionnement relative au Conseil des aîné.e.s de Grenoble

Version adoptée le 5 juin 2019

Le présent document a pour finalité de définir les règles qui régissent le fonctionnement du Conseil des aîné.e.s de Grenoble, installée le 19 février 2019 par tirage au sort de 27 membres sur 36.

Cette charte a été validée lors de la réunion du Conseil des aîné.e.s du 05/06/2019, sur convocation de Mme Kheira CAPDEPON, Adjointe au Maire de Grenoble¹² et élue référente pour la démarche « Ville Amie des Aînés ».

Article 1^{er} ● *Dénomination de l'instance*

A la majorité des voix exprimées lors de la réunion du 19 février 2019, l'appellation retenue pour l'instance est le suivant : « **Conseil des aîné.e.s de Grenoble** ».

Article 2 ● *Composition de l'instance*

Le Conseil des aîné.e.s de Grenoble comprend **36 sièges** répartis entre les six secteurs de la Ville de

¹² Déléguée aux personnes âgées et à la politique intergénérationnelle.

Grenoble. Chaque secteur dispose de **six** représentants, **trois femmes** et **trois hommes**, et ce dans le souci d'un respect strict de la parité.

Le Conseil des aîné.e.s étant une **instance collégiale** – sans président.e et sans suppléants – l'ensemble des membres sont conviés à chaque séance du Conseil.

Article 3 ● Attributions de l'instance

Le Conseil des aîné.e.s de Grenoble est **une instance de participation citoyenne**, dédiée aux Grenoblois.e.s de 55 ans et plus. Son installation figure au sein du premier Plan d'action de la démarche « Ville Amie des Aînés », présenté en juin 2018.

Cette instance de pairs a pour mission de contribuer au **suivi**, à l'**accompagnement** et à l'**évaluation** de la démarche Grenoble, « Ville Amie des Aînés », en lien avec l'adjointe déléguée aux personnes âgées et à la politique intergénérationnelle¹³, et à la chargée de mission¹⁴.

Concrètement, la contribution du Conseil des aîné.e.s sur l'ensemble de ces volets pourra prendre des formes différentes : réunions de l'instance ; groupes de travail thématique destinés à définir des indicateurs

¹³ Mme Kheira CAPDEPON.

¹⁴ Mme Carlyne BERTHOT.

d'évaluation ; définition de chantiers prioritaires ; suivi des actions mises en œuvre dans le cadre des Plans d'action VADA etc.

En tant qu'instance dédiée à la démarche « Ville Amie des Aînés », le périmètre d'action du Conseil des aîné.e.s est identique à celui dévolu à VADA :

- **Habitat et environnement ;**
- **Lien social et solidarité ;**
- **Participation sociale, engagements et citoyenneté ;**
- **Santé et autonomie ;**
- **Transports et mobilité ;**
- **Culture, sports et loisirs.**

En amont de chaque réunion du Conseil des aîné.e.s, des groupes de travail thématique ouverts à tous les Grenoblois.e.s de 55 ans et plus, seront organisés et ceci afin de permettre à l'ensemble des habitants de formuler des propositions sur les pistes de travail, et de suivre l'avancée de la démarche VADA.

Article 4 ● Modes de désignation des membres

Les membres du Conseil des aîné.e.s sont désignés par le biais d'un tirage au sort. Pour chaque secteur, deux tirages au sort sont effectués parmi les habitants ayant fait acte de candidature : l'un permettant de

déterminer les représentantes féminines, l'autre les représentants masculins.

Le tirage au sort est effectué en présence des habitants et de l'adjointe déléguée aux personnes âgées et à la politique intergénérationnelle, lors d'une réunion de lancement.

Par dérogation et afin de pallier à l'insuffisance de membres candidats sur certains secteurs, les sièges à pouvoir pourront être proposés à des habitants identifiés comme étant en situation de vulnérabilité, d'invisibilité ou de fragilité, voire à des personnes qui facilitent l'accès à ces populations.

Article 5 ● *Durée du mandat*

Les membres du Conseil des aîné.e.s siègent pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois pour 2 ans, portant la durée maximale à 4 ans.

Article 6 ● *Démission d'un membre*

Un membre en exercice qui souhaiterait démissionner, devra envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention du secrétariat de la démarche « Ville Amie des Aînés ».

Le siège laissé vacant fera l'objet d'un appel à candidature, auprès des Grenoblois.e.s de 55 ans et plus.

Article 7 ● *Fréquence et lieux des réunions*

Le Conseil des aîné.e.s – avec ses 36 membres – se réunira *a minima* 4 fois par an, sur convocation de l'adjointe déléguée aux personnes âgées et à la politique intergénérationnelle.

Une réunion extraordinaire pourra également être convoquée à la demande des membres de l'instance ou de l'adjointe.

Les réunions du Conseil des aîné.e.s se dérouleront au sein de l'Hôtel de Ville de Grenoble.

Deux à trois groupes de travail thématiques – ouverts à tous les Grenoblois.e.s de 55 ans et plus – seront organisés par trimestre, et en amont des rencontres du Conseil des aîné.e.s.

Les groupes de travail thématiques se dérouleront sur des équipements de proximité, par rotation sur l'ensemble des six secteurs de la Ville, selon les thématiques prioritaires.

Article 8 ● *Non-cumul de mandat*

Les personnes qui assureraient la présidence d'associations locales ou d'Unions de quartier, ne peuvent siéger au sein du Conseil des aîné.e.s, et ce afin de permettre à des habitants qui n'auraient pas d'autres engagements, de s'impliquer.

Cependant et à titre exceptionnel, certains candidats pourront être autorisés à siéger au sein du Conseil, dans le cas où ils facilitent l'accès aux populations vulnérables et invisibles (personnes âgées d'origine étrangère, en situation de précarité, institutionnalisées, présentant des troubles cognitifs etc.).

Article 9 ● *Invitation de personnes extérieures*

En fonction des thématiques prioritaires et des projets menés, des personnes extérieures pourront être conviées aux groupes de travail thématiques et/ou aux réunions du Conseil des aîné.e.s, afin d'enrichir les travaux de l'instance.

Sur proposition des membres du Conseil et/ou de l'adjointe déléguée aux personnes âgées et à la politique intergénérationnelle, pourront être associés : des responsables associatifs, des universitaires, des agents Ville/CCAS/Métropole, des partenaires institutionnels ou encore des élu.e.s.

Article 10 ● *Aspects organisationnels*

Afin de faciliter la vie de l'instance, la conception des supports de communication, l'envoi des invitations/convocations et la rédaction des comptes rendus seront assurées par la chargée de mission « Ville Amie des Aînés ».

A ce titre, les membres du Conseil des aîné.e.s doivent s'assurer d'avoir transmis leurs coordonnées à jour au secrétariat de la démarche (adresse postale, numéro de téléphone, adresse mail).

Pour information, le fichier nominatif constitué dans ce cadre-ci n'a pas vocation à faire l'objet d'une diffusion.

Le Conseil des aîné.e.s de Grenoble est une instance de participation citoyenne, au sein de laquelle siègent des habitants de chaque secteur de la Ville. **Il n'existe qu'un seul et unique Conseil des aîné.e.s qui comporte 36 membres.** Dans ce cadre-ci et afin de garantir la cohérence de l'instance, il n'existe pas de « Conseil de secteur » ou de « sous-conseil ».

Article 11 ● *Accès à l'information et à la communication*

Les invitations, convocations et comptes rendus relatifs au Conseil des aîné.e.s, seront diffusés par voie électronique et par voie postale lorsque cela est possible. Dans le cas où certains documents seraient trop volumineux, ceux-ci seront laissés en libre

consultation dans les Maisons des Habitants (MDH), les Pôles d'Animation Gériatrique et Intergénérationnel (PAGI) et les Espaces Personnes Âgées (EPA).


Toute l'information inhérente à la vie de l'instance et plus largement à la démarche « Ville Amie des Aînés », est disponible sur le site Internet de la Ville de Grenoble :

www.grenoble.fr/1000-ville-amie-des-aines.htm

Article 12 ● *Installation de l'instance*


Afin de formaliser l'installation du Conseil des aîné.e.s de Grenoble, une délibération reprenant les différents articles de la présente charte, sera présentée lors du Conseil municipal de septembre 2019.

En savoir plus

 *Par courrier*

Démarche « Ville Amie des Aînés »

Ville de Grenoble
11 boulevard Jean Pain
38000 GRENOBLE

@ *Par courriel* ou  *par téléphone*

Carlyne BERTHOT, Chargée de mission
carlyne.berthot@grenoble.fr ● 06.49.52.89.68